

INDICATEURS DE PRODUCTION DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE (IPERU)

ATELIER DE PRÉSENTATION DE L'INTERFACE DE REPÉRAGE BIBLIOMÉTRIQUE

OST

11 Décembre 2020



PLAN

- RAPPELS DE BIBLIOMÉTRIE
- OBJECTIF DE L'EXERCICE DE REPÉRAGE
- RAPPELS SUR LA BASE
- LE PRÉCOCHAGE (ÉVENTUEL)
- L'INTERFACE DE RECONNAISSANCE DES ADRESSES
- QUESTIONS/RÉPONSES







OBJECTIF DE L'EXERCICE DE REPERAGE



[1] Univ Toulouse, CNRS UMR5563, Geosci & Environm Toulouse, F-31400 Toulouse, France

🛨 [2] Tomsk State Univ, Tomsk 634050, Russia

[3] Inst Ecol Problem's North UroRAS, Arkhangelsk 163061, Russia

E-mail Addresses: oleg@get.obs-mip.fr

 \rightarrow Par le biais des adresses des notices :

repérer les publications auxquelles a participé l'établissement

L'établissement est considéré comme **une somme de laboratoires** (et non pas comme une somme de chercheurs)

- Les unités reconnues dans le contrat quinquennal de l'établissement
- Les unités propres universitaires (non mentionnées par le MESRI)
- Le ou les CHU associés, à reconnaître globalement



RAPPELS SUR LA BASE SÉLECTION DES ADRESSES MISES À DISPOSITION

- La base des publications de l'OST du Hcéres est la base Web of science® (WoS) de Clarivate Analytics (ex Thomson Reuters).
- Elle contient le « produit classique » (SCI, SSCI, AHCI) et les « proceedings » (CPCI)
- Seules les adresses françaises sont mobilisées dans le programme IPERU.
- Pour chaque établissement, seules les adresses d'un ensemble de départements et villes sont mises à disposition dans l'interface. Ceux dans lesquels sont implantées ses unités de recherche → périmètre géographique de l'établissement.



RAPPELS SUR LA BASE SÉLECTION DES ADRESSES MISES À DISPOSITION

Le périmètre géographique de l'établissement

 Il est établi sur la base de la déclaration, par chaque établissement, de la liste des départements et des villes dans lesquels se trouvent ses unités.

établissement	liste de départements			
univ X	13			
univ X	75			
école Y	35			

établissement	liste de villes		
univ X	PARIS		
univ X	MARSEILLE		
école Y	RENNES		

Intérêt d'avoir les départements
<u>et</u> les villes : récupération
d'adresses erronées dans la base.

Exemple de l'université X





RAPPELS SUR LA BASE VISION SCHEMATIQUE DES ADRESSES

La base des publications de l'OST du Hcéres





LE PRECOCHAGE

- Pour les établissements qui l'ont demandé.
 - ✓ Liste de « mots-clés » définie conjointement entre OST et établissements
 - À partir de l'analyse des repérages des années précédentes et sur proposition des établissements
 - ✓ OST décisionnaire
- Les mots-clés retenus pour un établissement ont été recherchés
 - Sur les adresses de son périmètre géographique
 - Uniquement sur les nouvelles adresses (publications de l'année 2019 et reliquat, c.à.d. adresses d'années plus anciennes rentrées récemment dans la base et encore jamais présentées aux établissements). Néanmoins les anciennes adresses repérées à OUI ont été enrichies (nouveaux champs libres remplis par l'OST lorsqu'un mot-clé le permettait mais modifiables par les établissements* :
 - ✓ intra_inst3 contenant les tentatives d'attribution de NNS aux adresses (en pilote)
 - ✓ et intra_inst4)
 - La recherche se fait sur expression entière et parfois on combine des motsclés
- Le précochage doit être impérativement vérifié
 - Parce qu'il n'a pas vocation à être exhaustif
 - Parce qu'il a pu récupérer du bruit

* Attention : pas de moyen de reconstituer le contenu de ces champs à l'ouverture, si l'établissement les modifie.



« STATUTS » DES LIGNES D'ADRESSE DANS L'INTERFACE

2 statuts dans l'interface :

- Statut avant repérage : non modifiable. Les adresses à traiter en priorité sont les nouvelles adresses.
- Statut en cours de repérage : pré rempli selon le précédent, modifiable et dont seules les adresses à OUI comptent pour le calcul des indicateurs

5 seuls états pouvant exister à l'ouverture de l'interface		Statut <u>avant</u> repérage ("Statut") : non modifiable					
		<u>anciennes</u> adresses (càd. déjà présentées dans l'interface)			<u>nouvelles</u> adresses (càd. jamais présentées dans l'interface : tout 2019, et reliquats 2013 à 2018)		
		oui (O)	non (N)	non repéré (NR)	précoché (C)	non précoché (NC)	
Statut <u>en cours</u> de repérage ("Reperage") : modifiable	oui (O) les seules prises en compte pour le calcul d'indicateurs	ancienne adresse repérée à OUI lors d'un exercice précédent et laissée à OUI au cours de cet exercice	ancienne adresse repérée à NON lors d'un exercice précédent et passée à OUI au cours de cet exercice	ancienne adresse non repérée lors d'un exercice précédent et passée à OUI au cours de cet exercice	nouvelle adresse précochée : par définition, <u>à l'ouverture de</u> <u>l'interface</u> , elle sont toutes repérées à OUI. Ceci peut évoluer au fur et à mesure du repérage de l'établissement (décochage du "bruit" éventuel)	nouvelle adresse non précochée : à l'ouverture de l'interface, elles sont non repérées. Ceci peut évoluer lors du repérage de l'établissement (passage à OUI pour le repérage manuel du "silence", càd. des lignes manquées par le précochage)	
	non (N)	ancienne adresse repérée à OUI lors d'un exercice précédent et passée à NON au cours de cet exercice	ancienne adresse repérée à NON lors d'un exercice précédent et laissée à NON au cours de cet exercice	ancienne adresse non repérée lors d'un exercice précédent et passée à NON au cours de cet exercice	nouvelle adresse précochée mais finalement rejetée catégoriquement (passée à NON) lors du repérage manuel de l'établissement (décochage du "bruit")	nouvelle adresse non précochée et finalement écartée par l'établissement (passée à NON) lors de la recherche des lignes qui n'auraient pas été précochées automatiquement bien que relevant de l'établissement.	
	non repéré (NR)	ancienne adresse repérée à OUI lors d'un exercice précédent et passée à non repérée au cours de cet exercice	ancienne adresse repérée à NON lors d'un exercice précédent et passée à non repérée au cours de cet exercice	ancienne adresse non repérée lors d'un exercice précédent et laissée à non repérée au cours de cet exercice	nouvelle adresse précochée mais finalement rejetée (passée à non repérée) lors du repérage manuel de l'établissement (décochage du "bruit")	nouvelle adresse non précochée : par définition, <u>à</u> l'ouverture de l'interface, elles sont toutes à non repérée. Ceci peut néanmoins évoluer lors de la recherche des lignes non précochées par erreur.	

- Il n'y a donc pas de différence dans le traitement fait par l'OST du Hcéres entre les lignes à N et les lignes NR : cette distinction sert seulement aux personnes faisant le repérage (N : utile pour ne plus revenir sur une ligne, si on a mis longtemps à l'écarter ; alors qu'une ligne à NR pourrait n'avoir pas été vue du tout puisque c'est la valeur par défaut)
- Le statut avant repérage, qui ne peut être modifié, sert seulement, en cas d'erreur, à pouvoir reconstituer, au cours d'un exercice, l'état des repérages au moment de **l'ouverture** de l'interface.



INTERFACE : ARCHITECTURE DES FONCTIONNALITÉS





INTERFACE : COMMENT FINIR LE REPÉRAGE ?

Après avoir terminé le repérage, il reste à :

- Vérifier la plausibilité des statistiques
 - ✓ La comparaison avec celles des années antérieures peut être utile
 - Si les statistiques paraissent étranges (forte évolution par rapport aux années précédentes), il est conseillé de revérifier le repérage (s'assurer que le périmètre a été respecté, que des mots-clés n'ont pas été oubliés,..)
- Si l'établissement souhaite conserver une trace de son travail de repérage, télécharger les lignes repérées.
- Et seulement ensuite, envoyer le mail de fin de repérage (<u>qui clôt l'accès</u> <u>à l'interface</u>).
 - Entrez l'adresse mail pour recevoir les statistiques de fin de repérage et pour que l'OST sache qui contacter en cas de problème.





